



## Projet agrivoltaïque du Loing

### Forum d'information n°1 – Compte-rendu

Salle multi-activité de Saint-Martin-des-Champs, mercredi 25 septembre 2024

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Les participants</b> .....	4
<b>3. Synthèse des éléments présentés et des échanges</b> .....	5
<b>4. Le mot de la fin</b> .....	15
<b>5. Contacts</b> .....	15

## 1. Préambule

### **Le contexte**

Spécialisée dans le développement d'énergies renouvelables, la société Valeco étudie depuis 2022 la possibilité de développer un projet agrivoltaïque dans le Puisaye.

A l'origine, la zone étudiée était principalement sur la commune de Saint-Privé. Les études ont été lancées en avril 2023. Entre temps, une nouvelle zone de foncier a été sécurisée sur les communes de Saint-Martin-des-Champs et Saint-Fargeau. Pour des raisons de cohérence et de proximité entre les poches, Valeco a choisi de ne parler que d'un seul projet : le projet agrivoltaïque du Loing. C'est ainsi que les études techniques et environnementales ont débuté en novembre 2023 sur la zone complète.

Au printemps 2024, les élus ont souhaité que le projet soit communiqué aux habitants dans une volonté de transparence. Ainsi, Valeco a souhaité mettre en œuvre une démarche d'information et de concertation intégrant les élus, les agriculteurs et les habitants. Pour la mener à bien, la société s'est accompagnée de Demopolis Concertation, agence experte en concertation et communication publique.

Ainsi, une première lettre d'information a été distribuée sur les communes de Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs et une partie de Saint-Fargeau en septembre 2024 pour informer du projet et inviter à deux forums d'information, sous le même format :

- Le premier à Saint-Privé, le mardi 24 septembre 2024 de 18h à 20h.
- Le second à Saint-Martin-des-Champs, le mercredi 25 septembre 2024 de 18h à 20h.

C'est dans ce cadre que s'est tenu le forum d'information, dont vous faites ici la lecture du compte-rendu.

### **Les objectifs du forum**

Le forum du 25 septembre 2024 s'est tenu à la salle multi-activité de Saint-Martin-des-Champs de 18h à 20h, et avait pour objectifs de :

- 1) Présenter le projet,
- 2) Echanger sur les énergies renouvelables et les enjeux de l'agrivoltaïsme,
- 3) Rencontrer Valeco et échanger, fournir des réponses à vos questions.

## 2. Les participants

**Le forum d'information a rassemblé environ 50 personnes dont la maire de Saint-Martin-des-Champs, le maire de Saint-Privé ainsi que plusieurs élus de la commune. Quatre propriétaires et exploitants étaient également présents ainsi que des élus d'autres communes de la région.**

Les équipes de Valeco et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

### **Valeco**

- Monsieur Léo Foster, Chef de projet solaire
- Madame Laura DEFLANDRE, Cheffe de projet solaire
- Madame Maud MENETRIER, chargée de mission agrivoltaïsme

### **Demopolis concertation :**

- Madame Anaëlle Rapet, Consultante concertation
- Madame Léa Sévère, Consultante concertation

### 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Ce forum s'est tenu sous un format portes ouvertes. Les habitants étaient invités à visiter librement la salle dans laquelle était exposé des kakémonos d'information sur Valeco et ses projets, des affiches sur l'agrivoltaïsme, le projet du Loing et les études en cours.

A partir de 18h40, le forum d'information a évolué pour passer sous un format Question/Réponse entre l'équipe de Valeco et les participants.

L'ensemble des avis, questions et suggestions recueillis pendant le forum étaient inscrites sur des panneaux de réaction (« Métaplan ») directement en séance et visibles de tous. Les équipes de Valeco et Demopolis Concertation se tenaient à disposition pour y répondre. Au regard du nombre de questions, elles ne sont pas répertoriées en photo. Cependant, l'ensemble des questions est disponible sur ce compte-rendu.

#### 3.1 Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors du forum sur le site Internet du projet du Loing (<https://www.projet-agrivoltaique-du-loing.fr/>), mais aussi à la suite de ce paragraphe, avec notamment :

- La présentation du développeur Valeco ;
- La présentation de ce qu'est l'agrivoltaïsme ;
- L'explication du fonctionnement du photovoltaïque.
- Les chiffres clés, calendrier et la zone d'étude du projet sur les trois communes concernées ;
- Les informations concernant les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque ;
- La présentation du projet de territoire.

#### 3.2 Vos questions et remarques sur le projet

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés. **Retrouvez à la suite des métaplans ci-dessous, la retranscription des échanges.**

- **SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE**

**Question d'un participant :** « Pourquoi parle-t-on de décarbonation ? »

**Réponse du développeur :** Les énergies renouvelables sont prioritaires sur le réseau donc elles sont toujours entièrement consommées. En France, quand le nucléaire et les énergies renouvelables ne fournissent pas assez d'électricité, on utilise alors le gaz ou le charbon. En faisant ce parc, on estime que ce sera X quantité de gaz ou de charbon non utilisé et donc que l'énergie produite aura un coût carbone moins élevé. Cela représente 5 232 tonnes de CO2 évitées par an environ.

**Question d'un participant :** « Est-ce que ce chiffre prend en compte le coût de production et de recyclage ? »

**Réponse du développeur :** Oui, tout est pris en compte, y compris le transport des matériaux vers la centrale pour sa fabrication.

**Question d'un participant :** « A quel prix envisagez-vous le coût de net de vente du KWh, comparé au nucléaire ? »

**Réponse du développeur :** Pour ce projet, nous envisageons et visons un tarif de vente de 67 € du MWh.

**Remarque d'un participant :** « Mettez vos panneaux sur les toitures, pas dans les champs. »

**Réponse du développeur :** Même si on couvrirait tous les bâtiments de panneaux solaires et les friches, cela ne suffirait pas pour atteindre les objectifs nationaux de la filière. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faut réduire le nombre de projets en toiture, ils sont à privilégier mais en termes d'objectifs, il faudra développer des projets au sol de plus forte puissance.

- **SUR LES Z.A.E.R. (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)**

**Question d'un participant :** « Qu'est-ce qu'une zone d'accélération des énergies renouvelables ? »

**Réponse du développeur :** Sur les ZAER, les conseils municipaux décident s'ils veulent des ZAER et quelles énergies. Mais cela est très fléché par l'Etat. Les conseillers ont la possibilité de définir des zones potentielles pour les filières renouvelables de leurs choix (éolien, solaire toiture, agrivoltaïque). Un conseil municipal peut également définir des zones d'exclusions, mais uniquement si des zones d'accélération sont définies.

**Remarque de Mme HERMIER, maire de Saint-Martin-des-Champs :** « Nous avons fait une réunion le 30 janvier 2024 invitant les habitants à se positionner sur les ZAER que nous avons voté en mars 2024. Nous ne pouvons pas mettre d'éolien à cause du couloir aérien militaire donc nous devons nous positionner sur l'agrivoltaïque. Nous avons décidé de jouer le jeu du recensement des parcelles, un travail très long pour lequel nous avons convié les agriculteurs. Le résultat est l'identification et le classement de l'ensemble des prairies sur la commune car elles sont plus propices à l'agrivoltaïsme. »

**Question d'un participant :** « Qu'est-ce que ça change pour le projet d'être en ZAER ? »

**Réponse du développeur :** Cela peut orienter en priorité le dossier mais les délais d'instruction ne sont pas réduits. En tant que développeur, nous avons également du mal à comprendre quel est l'intérêt. Pour nous, c'est simplement un indicateur d'une acceptabilité du projet mais nous ne connaissons pas toujours dans quelles conditions ces zones ont été sélectionnées et si elles sont un réel indicateur d'acceptation. Toutefois, les services instructeurs ont pour consigne de prioriser l'instruction des dossiers concernés par des ZAEnr.

**Question d'un participant :** « Est-ce que les zones du projet sont dans les ZAER des communes ? »

**Réponse du développeur :** Non, pas pour le moment, hormis pour la zone à Saint-Fargeau.

**Question d'un participant :** « Allez-vous changer le projet selon les ZAER définies ? »

**Réponse du développeur :** Non car le projet est arrivé avant. Nous n'avons pas demandé qu'il soit en ZAER. Après les études, nous discuterons avec les communes pour intégrer le projet ou non dans les ZAER.

- **SUR VALECO**

**Question d'un participant :** « Vous avez déjà des parcs en exploitation de cette taille à proximité ? »

**Réponse du développeur :** Les premiers permis de construire des plus gros projets ont été autorisés cette année. Pour le moment, on est encore au début de la filière donc les projets commencent seulement à sortir. Nous en avons un en Saône-et-Loire qui est terminé. Un permis de construire a été obtenu en Haute-Vienne (87) pour une centrale de 140 MWc, dont les travaux vont débuter dans les prochains mois. Cette puissance équivaut au projet envisagé à Saint-Martin-des-

Champs. Les projets les plus proches de celui du Loing sont : Argent sur Sauldre (18) et Cordesse (71).

**Question d'un participant :** « *Combien avez-vous de projets en développement en Puisaye ?* »

**Réponse du développeur :** Nous avons 4 projets en développement à l'heure actuelle dont un qui est géré par une autre agence.

**Remarque d'un participant :** « *Valeco a plusieurs procès en cours. Il faut se renseigner.* »

**Réponse du développeur :** Comme pour beaucoup de projets d'énergies renouvelables, il y existe des procédures de recours en cours par des riverains. Ce n'est pas un secret. En attendant, nous travaillons sur ce projet en particulier et pas un autre. Nous n'avons aucun commentaire à faire sur les procédures judiciaires en cours.

- **SUR LES AGRICULTEURS ET LE PROJET AGRICOLE**

**Question d'un participant :** « *Les revenus des agriculteurs varient-ils en fonction de la production ?* »

**Réponse du développeur :** Non. Les agriculteurs touchent des revenus selon la puissance initiale installée sur leurs terres, mais cela n'est pas corrélé à la production.

**Question d'un participant :** « *Sur les cartes, vous représentez les activités agricoles actuelles ou futures ?* »

**Réponse du développeur :** Ce sont les activités agricoles envisagées si le projet voit le jour. Certains exploitant vont en effet changer d'activité. Nous avons étudié tout cela avec les agriculteurs en question pour choisir les pratiques les plus adaptées.

**Question d'un participant :** « *Quels sont les bénéfices agricoles ?* »

**Réponse du développeur :** Les bénéfices sont multiples. On peut d'abord citer l'amélioration du bien-être animal en apportant de l'ombre sur les parcelles concernées (notamment dans un contexte de réchauffement climatique). Aussi, il est important de mentionner l'amélioration du potentiel agronomique de la parcelle, notamment sur des sols séchants, en conservant de l'humidité en été. Enfin, il y a un bénéfice économique puisque cela génère un revenu durable et stable pour les exploitations agricoles concernées

**Question d'un participant :** « Les chevaux ont une organisation très particulière, est-ce que ce sera adapté ? »

**Réponse du développeur :** Les exploitants agricoles estiment que la coexistence entre leurs chevaux et une centrale solaire est possible. Les exploitants sont plus compétents que nous pour estimer l'adaptation potentielle. Les chevaux islandais étant de tailles modestes (1.45m), pour une hauteur de panneaux à 2.4m, cela sera amplement suffisante pour assurer une coexistence pérenne. De plus, de nombreuses zones n'accueilleront pas de modules et permettront donc d'avoir des zones de respirations potentielles.

- **SUR LES ETUDES**

**Question d'un participant :** « Si les études ont commencé en avril 2023, vous devriez déjà avoir tout reçu non ? »

**Réponse du développeur :** L'extension du projet a repoussé le début des études. Nous avons commencé les études pour la zone complète en novembre 2023, nous recevrons les résultats en décembre 2024.

**Question d'un participant :** « Quelle est la distance minimum des zones Natura 2000 ? »

**Réponse du développeur :** Nous ne pouvons pas installer des panneaux sur la zone Natura 2000 mais pour la distance, une étude d'incidence spéciale est effectuée pour mesurer l'impact et donc la distance recommandée.

**Question d'un participant :** « Est-ce que les résultats des études seront disponibles ? »

**Réponse du développeur à posteriori :** Malheureusement, il s'avère que nous ne pourrions pas laisser librement le résultat des inventaires en mairie car les impacts et études sont susceptibles d'évoluer jusqu'à l'avis de la MRAE (durant la phase d'instruction). Mais, une fois l'enquête publique enclenchée, l'ensemble des éléments seront disponibles.

**Question d'un participant :** « Les panneaux solaires sont-ils pare-balle ? »

**Réponse du développeur :** Non

- **SUR L'IMPACT DU PROJET**

**Question d'un participant :** « Quel est l'impact de la réflexion des panneaux ? »

**Réponse du développeur :** Les études paysagères mesurent les impacts du rayonnement et d'éblouissement.

**Question d'un participant :** « Est-ce que la foudre peut impacter les animaux à cause des panneaux ? »

**Réponse du développeur :** Au contraire, les animaux seront protégés, ce sont les panneaux qui prendront la foudre. Les panneaux ne conduisent pas la foudre.

**Question d'un participant :** « Avec les clôtures, est-ce que les animaux vont pouvoir passer ? »

**Réponse du développeur :** Pour la petite faune, il y a des passages qui sont laissées dans les clôtures. Pour la grande faune comme les cerfs, non ils ne pourront pas accéder au site.

**Question d'un participant :** « Est-ce qu'il y a une distance réglementaire aux habitations ? »

**Réponse du développeur :** Il n'existe aucune réglementation similaire à l'éolien qui impose un recul. Le photovoltaïque n'est pas incompatible avec la proximité humaine, puisqu'il est possible d'en installer sur les toits des maisons.

**Question d'un participant :** « Quelles sont les impacts possibles sur les oiseaux et la biodiversité d'après les études ? »

**Réponse du développeur :** Les risques les plus forts sur la biodiversité sont pendant la phase chantier. En effet, la circulation d'engins et d'hommes sur site peut multiplier les risques de collision ou de destruction d'espèces. Le bureau d'études qui nous accompagne nous proposera un suivi chantier ainsi qu'une délimitation des zones environnementales sensibles à préserver. Nous pourrons aussi mettre en place des mesures de protection pour les espèces les plus sensibles. De plus, un calendrier écologique régit le début et la fin des travaux avec des coupures ou des décalages d'opérations selon les périodes écologiques sensibles.

**Question d'un participant :** « Est-ce que les études prennent en compte les espèces migratoires ? »

**Réponse du développeur :** Oui.

**Remarque d'un participant :** « Il faut intégrer ces projets de façon intelligente dans le paysage. »

- **SUR LA CONSTRUCTION DU PARC**

**Question d'un participant :** « *Quel est l'encrage au sol ?* »

**Réponse du développeur :** Il y a plusieurs solutions possibles. Les études géotechniques à la suite de l'obtention du permis de construire permettront de déterminer selon la portance du sol les solutions techniques pour les pieux. Pour des pieux battus, les pieux sont enfoncés dans le sol à une profondeur optimale mais ne nécessitant aucun encrage ou fondations supplémentaires.

Pour ce qui est des pieux vissés, ils sont maintenus dans une carotte avec un empilement de pierres afin de les consolider.

**Question d'un participant :** « *Comment allez-vous adapter les pieux aux différents sols ?* »

**Réponse du développeur :** Les études géotechniques vont mesurer la portance du sol.

**Question d'un participant :** « *Quelle est la taille des panneaux ?* »

**Réponse du développeur :** Les panneaux mesurent environ 2,4 m en bas et 3,5 m en haut, avec un espacement de 6 ou 7 mètres entre les rangées.

- **SUR LA GESTION DU PARC**

**Question d'un participant :** « *Qui s'occupe de l'entretien des panneaux ?* »

**Réponse du développeur :** La pluie peut suffire pour l'encrassement. Une entreprise peut être mandatée si besoin.

**Question d'un participant :** « *Qui s'occupe de l'entretien de la zone ?* »

**Réponse du développeur :** Ce sont les agriculteurs avec leur matériel actuel ou du matériel spécialisé. Des besoins particuliers de temps en temps peuvent être pris en charge par Valeco.

- **SUR LE GESTION DU RESEAU ELECTRIQUE ET LE RACCORDEMENT**

**Question d'un participant :** « *Comment sont gérés les réseaux ?* »

**Réponse du développeur :** RTE gère l'injection dans le réseau.

**Question d'un participant :** « *Où est situé le poste-source ?* »

**Réponse du développeur :** Le poste-source actuel est à Saint-Loup-des-Bois, à 30 km.

**Question d'un participant :** « Où seront enterrés les réseaux ? »

**Réponse du développeur :** Le long des voiries, dans des gaines.

**Question d'un participant :** « Pourquoi ne pas avoir choisi de raccorder le projet à Saint-Fargeau ? »

**Réponse du développeur :** Il n'y a actuellement plus de place sur le poste-source de Saint-Fargeau. Nous avons donc préféré étudier le scénario le plus pessimiste.

**Question d'un participant :** « Pourquoi ne pas faire de projet là où sera raccordé le projet ? »

**Réponse du développeur :** Le projet était déjà lancé au moment de l'annonce du lieu de raccordement. Des agriculteurs sont engagés et attendent ce projet. De plus, les études sont également commencées. Pour ce qui est de la rentabilité d'un projet éloigné du point de raccordement, la distance n'impacte que peu la puissance du projet en termes de perte en ligne. En revanche, elle impacte fortement la puissance électrique minimal assurant la viabilité du projet.

**Question d'un participant :** « Qui s'occupe des travaux pour le raccordement ? »

**Réponse du développeur :** RTE gère les travaux pour l'injection mais c'est Valeco qui finance.

**Question d'un participant :** « Où sont prévus les transformateurs ? »

**Réponse du développeur :** Leur emplacement sera déterminé après la réception des études environnementales, et de la réalisation des plans de masse.

#### • SUR LA DUREE DE VIE ET LE DEMANTELEMENT

**Question d'un participant :** « Quelle est la durée de vie d'un projet ? »

**Réponse du développeur :** Les baux sont signés pour 40 ans. Passé cette date, il est possible de repartir sur un nouveau projet, avec l'accord de tous les propriétaires et exploitants. Ou alors, le parc est entièrement démantelé et les terres remises en état.

**Question d'un participant :** « Quelle est la durée de vie d'un panneau solaire ? »

**Réponse du développeur :** Il est souvent dit que les panneaux solaires ont une durée de vie de 25 ans. C'est faux : le vendeur garantit une production de minimum 80% de la puissance du panneau pendant 25 ans mais le panneau fonctionne toujours. Au bout de 40 ans, la production sera sûrement plus faible mais non négligeable.

**Question d'un participant :** « Comment pouvez-vous garantir que Valeco aura la capacité de financer le démantèlement du parc dans 40 ans ? »

**Réponse du développeur :** Lors de l'autorisation de construction du parc, le préfet impose un montant alloué au démantèlement. Ce montant est consigné à la Caisse des dépôts et sera utilisé pour démanteler le parc si Valeco disparaît. Cependant, il faut savoir que si le projet est un jour racheté par une autre entreprise, celle-ci aura également la charge du démantèlement.

- **SUR LA CONCERTATION :**

**Question d'un participant :** « Qui est Demopolis Concertation ? »

**Réponse de Demopolis :** Demopolis Concertation est une agence spécialisée dans la concertation et la communication publique. Notre travail est de faire du lien entre les projets et des acteurs d'un territoire pour garantir l'information de tous et l'intégration des habitants dans la vie des projets. Nous accompagnons Valeco depuis début 2024 dans leurs démarches et nous gérons les forums comme celui de ce soir.

**Question d'un participant :** « Comment se passe l'enquête-publique ? »

**Réponse du développeur :** Le préfet fait appel à un enquêteur public qui vient dans les mairies faire des permanences en tenant un registre. Les habitants sont invités à donner leurs avis. C'est une procédure réglementaire obligatoire qui intervient une fois que le projet est déposé.

**Question d'un participant :** « Jusqu'à quand la mairie peut donner son avis ? »

**Réponse du développeur :** La mairie peut donner un avis à tout moment mais cela n'aura pas forcément d'impact sur le projet.

**Question d'un participant :** « Est-ce que le projet peut être bloqué par la mairie ? »

**Réponse du développeur :** L'instruction ne s'arrête pas sur une délibération défavorable. C'est le préfet qui a le dernier mot même s'il regarde ce genre de choses.

**Question d'un participant :** « Pourquoi garder les zones où vous savez qu'il n'y aura pas de panneaux dans le projet ? »

**Réponse du développeur :** Ces zones sont tout de même à l'étude et pourront servir pour d'autres choses que les panneaux : par exemple des zones témoins ou des lieux de compensation pour mettre des mares. Nous avons souhaité vous présenter où les inventaires seront faits.

**Question d'un participant :** « *Quand est-ce que les panneaux du forum seront accessibles sur Internet ?* »

**Réponse de Demopolis Concertation :** Ils seront accessibles jeudi 26 septembre.

Nb : Les affiches du forum sont accessibles dans la partie « Documentation » du site Internet du Projet agrivoltaïque du Loing.

- **SUR LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE :**

**Question d'un participant :** « *Est-ce que nous allons voir un bénéfice sur nos notes d'électricité ?* »

**Réponse du développeur :** Non pas dans l'immédiat. La seule solution est de dédier une partie de la production de la centrale en autoconsommation locale collective. Nous n'avons pas encore eu de discussions avec les collectivités en ce sens. Toutefois, une fois les inventaires écologiques terminés, et les plans de masses édités, nous pourrions initier des discussions en ce sens.

En revanche, même s'il n'y a pas d'autoconsommation collective locale, les énergies renouvelables participent activement, à la stabilisation des prix de l'énergie via le bouclier tarifaire. En effet, les énergies renouvelables financent une partie importante du bouclier tarifaire, qui est un mécanisme d'absorption des fluctuations du prix de l'énergie par l'Etat pour ne pas le répercuter trop directement et fortement sur les consommateurs Français. Ce financement résulte des contrats d'obligation d'achat de l'électricité signés entre l'Etat et les développeurs pour les parcs éolien et solaires éligibles à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Ce tarif a permis de garantir une pérennité économique à de nombreux projets lorsque les coûts de l'énergie étaient au plus bas. Ces contrats courent sur 20 ans.

Dans des périodes où l'électricité à des cours élevés (comme depuis deux ans), les développeurs reversent l'ensemble des bénéfices réalisés au-delà du montant du contrat d'achat avec l'Etat. Ces versements financent le bouclier tarifaire, dont le but est d'amortir les fluctuations du marché énergétique français aux consommateurs. Nous pouvons prendre un exemple : un parc solaire sous contrat d'achat à 64 € / MWc, revend actuellement l'électricité à 100 € du MWc sur le marché, il est tenu de reverser les 36 € de bénéfice à l'état au titre du contrat d'achat.

## 4. Le mot de la fin

Les équipes de Valeco et Demopolis Concertation vous remercient à nouveau pour votre participation et restent à votre disposition tout au long de la démarche.

N'hésitez pas à poser vos questions sur le fil de discussion du site Internet du projet agrivoltaïque du Loing :

<https://www.projet-agrivoltaique-du-loing.fr/>

## 5. Contacts

### Valeco :

**Léo FOSTER**

Chef de projet solaire

[leofoster@groupevaleco.com](mailto:leofoster@groupevaleco.com)

**Laura DEFLANDRE**

Cheffe de projet solaire

[lauradeflandre@groupevaleco.com](mailto:lauradeflandre@groupevaleco.com)

**Maud MENETRIER**

Chargée de mission agrivoltaïsme

[maudmenetrier@groupevaleco.com](mailto:maudmenetrier@groupevaleco.com)

### Demopolis Concertation :

**Anaëlle RAPET**

Consultante

[Anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr](mailto:Anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr)

**Léa SEVERE**

Consultante

[Lea.severe@demopolis-concertation.fr](mailto:Lea.severe@demopolis-concertation.fr)